



1885 : La Sacrée Congrégation donne son approbation aux Constitutions des Missionnaires d'Afrique pour cinq ans. Cette approbation temporaire était une déception pour le Cardinal Lavigerie qui avait demandé l'approbation définitive.

Instructions à Mr l'abbé Guyot pour son voyage au Congo (décembre 1882)

- 1) Se rendre à Bruxelles, afin d'y voir le colonel Strauch et savoir le résultat définitif de ma recommandation.
- 2) M'écrire immédiatement de Bruxelles même, pour me faire connaître les dispositions, soit favorables soit défavorables, du roi auquel Mr Guyot aura fait remettre ma lettre par le colonel.
- 3) Rentrer à Paris afin de se rendre un compte exact des dispositions du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Marine, soit vis-à-vis de Brazza, soit vis-à-vis de Stanley, et de m'en informer immédiatement.
- 4) Avertir Mr Randonnet que le départ est fixé pour le 5 février (1883), mais seulement dans le cas où les dispositions de Bruxelles et celles de Paris ne seraient pas un obstacle.
- 5) Se rendre directement auprès de Stanley, si le roi des Belges a bien voulu donner une recommandation.
- 6) Obtenir la facilité de remonter le Congo et s'établir sur le point le plus favorable, c'est-à-dire à l'embouchure d'une rivière latérale où se trouverait fixée une population bienveillante et assez nombreuse; quand on dit s'établir, c'est dire : préparer un établissement pour un séjour d'un peu de durée.
- 7) Faire la même opération pour une deuxième station dans des conditions semblables, mais de l'autre côté du fleuve, le Congo divisant les deux provicariats et chacune des stations étant destinée à servir de point de départ à l'un d'entre eux.
- 8) Ces deux stations devront être aussi rapprochées l'une de l'autre que possible, afin qu'elles puissent se soutenir mutuellement. Pourvu qu'elles soient à 10 kms au-delà de Stanley-Pool, c'est tout à fait suffisant. Elles seraient même à 80 ou 60 kms que je l'accepterais volontiers.
- 9) Ne s'établir, en aucun cas, à moins de 25 kms de distance de toute station protestante ou même catholique, s'il y en avait déjà d'établie.
- 10) Tenir régulièrement le journal de voyage et me l'envoyer par chaque courrier, en se rappelant qu'il est destiné à l'impression.
- 11) Veiller sur les dépenses parce que nous sommes gênés en ce moment par toutes les dépenses de la Tunisie et l'insuccès de la loterie.
- 12) Dès que Mr. Guyot aura rempli l'objet de sa mission, qui est de trouver les deux stations indiquées plus haut, il devra me l'écrire et je laisse à sa volonté de rester dans le pays pour y attendre les missionnaires ou de revenir immédiatement à Alger pour leur y donner les renseignements convenables.

En attendant les missionnaires, s'il prend ce parti, il peut faire les excursions qu'il jugera utiles, mais avec défense expresse de s'exposer à un danger certain.

